

# Le conseil à la recherche d'économies

Le conseil municipal s'est réuni mardi sur les questions suivantes :

**Manifestations locales.** Le conseil a fixé le montant du droit demandé aux exposants de la foire horticole qui se tiendra le 20 mars 2016 (5, 15 ou 20 € le mètre selon les emplacements). Il a également approuvé l'application d'un droit d'entrée de 8 € à partir de 12 ans pour le spectacle organisé par la commune au mois d'octobre : en l'absence de subvention, le choix est fait d'un paiement par les utilisateurs plutôt que par les contribuables.

**Création de régies publicitaires.** Deux régies publicitaires vont être créées, l'une pour le dernier numéro de l'année du bulletin municipal « Chaingy Échos », l'autre pour le véhicule de neuf places que la commune est amenée à mettre à la disposition des associations. Ces deux régies permettront à la commune de réaliser des éco-

nomies grâce à un financement par la publicité d'une action de communication et d'un équipement.

## Compte épargne temps

**Travaux.** Le conseil a approuvé le marché attribué à l'entreprise Mollière pour la rénovation de la chaufferie du Centre associatif et culturel (CAC). Cette rénovation permettra de relier la chaufferie à la salle polyvalente et de supprimer la chaufferie de la salle polyvalente, vétuste. L'investissement s'élève

à 47.500 € HT.

**Associations.** Le conseil a approuvé la conclusion d'une convention avec le club de tennis de Chaingy pour l'utilisation du nouvel équipement polyvalent sportif. Cette convention permettra le versement par la Fédération française de tennis d'une subvention de 32.000 €.

Le conseil a approuvé le projet de partenariat avec le club de football commun avec Saint-Ay et avec la commune de Saint-Ay en vue de permettre au club de recruter une personne en contrat aidé afin

d'accompagner le développement du club.

**Gestion du personnel communal.** Le tableau des effectifs du personnel communal a été modifié pour y intégrer le personnel du restaurant scolaire ainsi qu'un poste d'infirmière à temps partiel pour la structure multi-accueil. Le conseil a décidé la mise en place d'un compte épargne temps et il a approuvé les modifications proposées au régime touchant les modalités et critères d'attribution des indemnités et primes servies aux différentes catégories de personnel de la commune.

**Enfance-jeunesse.** Le conseil a approuvé une modification du règlement intérieur du Point accueil jeunes afin de pouvoir admettre des jeunes extérieurs à la commune, une modification du projet éducatif territorial afin d'avancer la pause méridienne d'une demi-heure lors de la prochaine rentrée scolaire. ■

## ■ L'opposition pas souhaitée au forum

En questions diverses, Jean-Pierre Durand, le maire, a été amené à répondre à Franck Boulay qui souhaitait connaître les raisons pour lesquelles l'association « Chaingy regards citoyens » n'était pas autorisée à participer au prochain forum des associations. Jean-Pierre Durand a justifié cette position par le fait que le forum est destiné aux associations sportives et culturelles et que "Chaingy Regards Citoyens" est une association politique. Franck Boulay, de son côté, a exprimé le souhait que toutes les associations puissent participer au forum quel que soit leur objet.